

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004  
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain  
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle  
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude  
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André  
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel  
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan  
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas  
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri  
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel  
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri  
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max  
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues  
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard  
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth  
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Piges de rédaction pour les publications institutionnelles - Autorisation**

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux diffuse des informations institutionnelles par le biais de diverses publications, dont deux périodiques, La Revue (éditée à 25 000 exemplaires) et La Lettre (éditée à 325 000 exemplaires), ainsi que par le biais du site internet de la Cub. Une majeure partie de la cible est constituée par les habitants de la Cub. Les publications sont envoyées par courrier, distribuées en boîte à lettres ou remises lors de salons.

Par la mise en avant des grandes compétences de la Cub et par des informations factuelles, nos publications ainsi que le site internet véhiculent l'image de notre collectivité. Il est donc très important de soigner particulièrement la rédaction des articles, ce qui implique parfois de faire appel à des rédacteurs professionnels, des journalistes préalablement identifiés ou non.

Dans le cadre de cet objectif qualitatif, il est demandé de pouvoir confier un certain nombre de piges rédactionnelles aux prestataires suivants : Martine Crespin, Florence Bord, Rosalyne Bottrel, ainsi qu'à ceux dont la notoriété et la compétence s'imposeront, ponctuellement, en fonction de la spécificité et de la difficulté du sujet traité (investigations à mener, interviews, synthèse et rédaction).

Le prix moyen du feuillet est, à titre indicatif, de 75 euros TTC. Il est envisagé un volume rédactionnel global de 150 feuillets à l'année soit une dépense de 11 250 € TTC.

Cette dépense relève de l'article 30 du code des marchés publics (catégorie 26, services présentés par les auteurs ou services d'agences de rédaction), et sera réalisée sous forme de commande directe, selon les prestations attendues, aux auteurs aptes à répondre au besoin.

Les crédits afférents à cette opération seront imputés sur les différents budgets de la direction communication :

Budget principal :

Compte 6226 – chapitre 011 – fonction 0230 – CRB P100

Budget environnement :

Compte 6288 – chapitre 011 – fonction 8120 – CRB P100

Budget communication économique :

Compte 6226 – chapitre 011 – fonction 0900 – CRB P100

PDU :

Compte 6238 – chapitre 011 – fonction 8222 – CRB P100

Il vous est demandé, mesdames et messieurs, de bien vouloir autoriser le président :

- à passer commande, après accord préalable de la Cub sur leur prestation, auprès du ou des prestataires retenu(s), dans les conditions décrites, pour les publications institutionnelles
- à rétribuer sur facture ces rédacteurs extérieurs

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Présidente,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
12 OCTOBRE 2004

Mme. FRANÇOISE CARTRON

